



Séance du 30 octobre 2014 à 19 heures

Commune de Catus – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Jeudi trente octobre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Catus –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration  
7 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)  
procuration de M. SINDOU Géraud (tit), Mme LASFARGUES  
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme  
LOOCK Martine (tit), Mme BOUX Catherine (tit), M.  
BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme BONNET  
Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU  
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA  
Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COLIN Henri (tit), M.  
DELPECH Bernard (tit), M. COUPY Daniel (tit) procuration de Mme  
LAGARDE Geneviève (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE  
Brigitte (tit),

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS

M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit),  
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre  
(sup),

CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),  
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),  
M. PLANAVERGNE Jean-François (sup) procuration de Mme  
VALETTE Roselyne (tit),

FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAIN  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),  
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),  
Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PONS Stéphane (sup),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),  
M. BESSEDE Arnaud (sup) procuration de Mme DESSERTAINE  
Brigitte (tit),

PONTCIRQ  
PRADINES

M. CHATAIN Thierry (tit),  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD  
Daniel (tit),

SAINT CIRQ LAPOPIE  
SAINT DENIS CATUS  
SAINT MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. MIQUEL Gérard (tit),  
M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),  
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE ADMINISTRATIF – Secrétariat général – Affaires juridiques

**Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire**

**A été adopté à L'UNANIMITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 30 octobre 2014  
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Isabelle HIDALGO  
Service : Secrétariat général – Affaires juridiques

**Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil communautaire**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Les dispositions du CGCT relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce règlement comporte des dispositions indispensables pour assurer le bon fonctionnement du Conseil communautaire pendant toute la durée du mandat de ses membres.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil communautaire du Grand Cahors, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



